

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20211216-04-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

\*\*\*\*\*

Meurthe-et-Moselle

#### Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 décembre 2021

## DELIBERATION

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIU par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2022 – Budget Principal et Budgets annexes restauration, transport, eau et assainissement

N° de délibération : 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

### Rapporteur : Monsieur le Président

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :  
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, **l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption [...] ».

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissements 2021 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits réels d'investissement 2021, hors dette, après DM	Limite de 25% des crédits
<b>Budget principal</b>	12 350 557 €	3 087 639 €
<b>Budget annexe restauration</b>	34 005 €	8 501 €
<b>Budget annexe transports</b>	111 604 €	27 901 €
<b>Budget annexe eau</b>	2 346 353 €	586 588 €
<b>Budget annexe assainissement</b>	1 696 525 €	424 131 €

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement relatives aux opérations et chapitres suivants à engager en début d'année :

Budget Principal Opérations et super-opération	N° d'opération et de super-opération (selon niveau de vote)	Crédit de paiement 2022 dans le cadre d'une autorisation de programme votée	Montant de dépense ouvert avant le vote du BP 2022
<b>CONTENEURISATION OM</b>	20013		50 000€
<b>AP DECHETTERIE / Programmes immobiliers et patrimoniaux</b>	201801 / 052012		300 000€
<b>SIGNALETIQUE</b>	9901		20 000€
<b>BIOMASSE</b>	201301		20 000€
<b>LOGEMENT PRIVE</b>	20041		50 000€
<b>AP LOGEMENT SOCIAL</b>	20152017	44 000€	
<b>AP AIDES A LA PIERRE 2013-2017</b>	20132017		17 000€
<b>AP PLU I</b>	201620	60 000€	
<b>ECO EMPLOI COMMERCE</b>	200803		150 000€
<b>EQUIPEMENT SPORTIF</b>	20102		150 000€
<b>AP NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE / Programmes immobiliers et patrimoniaux</b>	201901 / 052012	970 000€	
<b>AP TOURISME</b>	201802		100 000€
<b>TOURISME hors AP</b>	201503		50 000€
<b>STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE</b>	201101		10 000€
<b>MOBILITE</b>	201401		100 000€



<b>AP PROJETS DOUCES</b>	201601	88 000€	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	201602		300 000€
<b>AP PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021</b>	2019021	2 003 908€	-
<b>AP POLE D'ECHANGE MULTI-MODAL</b>	2019002-mobilité	2 201 101€	
<b>AP GESTION PATRIMONIALE / Programmes immobiliers et patrimoniaux</b>	201803 / 052012	127 854€	200 000€
<b>AP AMENAGEMENT (reprise des opérations SPL – super opération)</b>	202101	3 313 847€	
<b>EQUIPEMENT MATERIEL</b>	9701		300 000€
<b>ETUDES DIVERSES</b>	9710		220 000€
<b>AP FIBRE A L'HABITANT</b>	201905	387 800€	
<b>EAUX PLOUVIALES ET DEFENSE INCENDIE</b>	INVEST EAU - 202001		100 000€
<b>VOIRIE hors AP</b>	2021022		450 000€
<b>AP AMENAGEMENTS CYCLABLES EXPERIMENTAUX</b>	2021023	836 573€	
<b>AP PLAN LUMIERE</b>	202201		350 000€
<b>Hors Opération - chap. 21 immobilisations corporelles</b>	HORS OPERATION CHAP. 21		50 639€
<b>Hors Opération - chap. 23 immobilisations en cours</b>	HORS OPERATION CHAP. 23		50 000€
<b>Chapitre 45 – Compte de tiers</b>			50 000€
<b>TOTAL Budget Principal - Crédit de paiement 2022 des AP-CP</b>		<b>10 033 083€</b>	
<b>TOTAL Budget Principal - Ouverture de crédits avant le vote du BP 2022</b>			<b>3 087 639 €</b>

Opération 201603 – Budget annexe Restauration	8 501 €
<b>TOTAL Budget annexe Restauration</b>	<b>8 501 €</b>

Opération 9802 – Budget annexe Transports	25 901 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles – Budget annexe Transport	1 000€
Chapitre 21 immobilisations corporelles – Budget annexe Transport	1 000€
<b>TOTAL Budget annexe Transport</b>	<b>27 901 €</b>

AP - PPI eau – Opération 202120261	400 000€
Investissement hors PPI – Opération 2021011	566 588€
Chapitre 45 – compte de tiers	20 000€
<b>TOTAL Budget annexe Eau</b>	<b>986 588 €</b>

AP - PPI assainissement – Opération 202120262	1 260 000 €
Investissement hors PPI – Opération 2021012	404 131€
Chapitre 45 – compte de tiers	20 000€
<b>TOTAL Budget annexe Assainissement</b>	<b>1 684 131 €</b>

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite réglementaire de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2021 :

- 3 087 639 € sur le budget Principal,
- 8 501 € sur le budget annexe Restauration,
- 27 901 € sur le budget annexe Transports,
- 586 588 € sur le budget annexe Eau,
- 1 460 000 € sur le budget annexe Assainissement,

répartis sur les niveaux de vote, opérations et chapitres, tel que détaillé ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et  
an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC